



CHALLENGE NATIONAL
GROUPE B.P.C.E SPORTS
BALL-TRAP 2017
B.T.C SIGNES
03 & 04 JUIN 2017





SOMMAIRE

- Programme de votre séjour***
- Fiches d'inscription***
- Conditions d'inscription***
- Renseignements utiles***
- Règlement Ball-Trap***

Amis tireurs bonjour,

Les collègues de côte d'azur sont très heureux de vous recevoir pour notre challenge annuel sous l'égide du Groupe B.P.C.E Sports dans notre magnifique région du SUD-EST de la France et plus précisément au B.T.C SIGNES et à l'hôtel CLUB BELAMBRA " LOU PIGNO" au PRADET dans le VAR Les 02,03 et 04 juin 2017.

Pour les personnes qui comptent rester quelques jours de plus.

Ils auront la possibilité de visiter :

- Les superbes Iles de : Porquerolles, Port Cros et du levant.*
- La Cité Hyéroise : cœur de ville et cité médiévale.*
- Son port olympique ses restaurants, son marché le dimanche matin (à voir)*
- Les plages, la presqu'île de Giens.*

39ème CHALLENGE NATIONAL

***Ce challenge est organisé par notre
Association Sportive Ball-trap
CAISSE EPARGNE CÔTE D'AZUR***

Il se déroulera donc les 03 & 04 Juin 2017

BALL-TRAP CLUB de SIGNES

***5100 Route de MEOUNES Dpt D2
83870 SIGNES***

Tél stand 04.94.90.86.27

Portable 06.81.45.70.19

Coordonnées GPS

Lat. Nord 43°17'19.10" Long. Est 5°55'10.61"

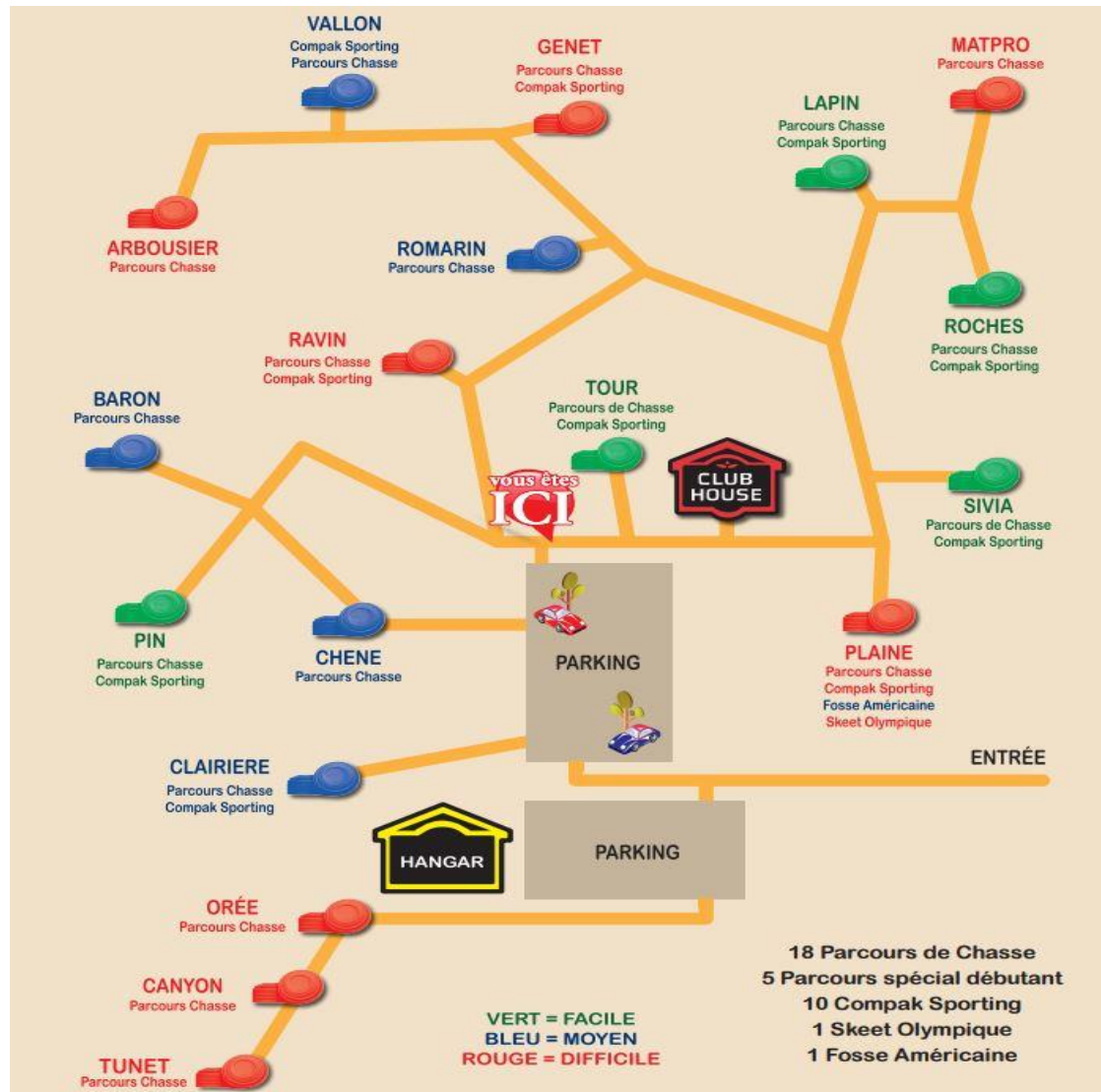
*La compétition se déroulera
Sur 200 plateaux et sur 4 disciplines*



- 1 SKEET CHASSE
- 3 PARCOURS CHASSE
- 3 COMPAK SPORTING
- 1 FOSSE DTL

*Le stand sera ouvert le vendredi 26/05
9h00 à 18h00 non-stop*





PROGRAMME DE VOTRE SEJOUR

VENDREDI 02 JUIN 2017

Accueil des participants à l'hôtel
CLUB BELAMBRA "LOU PIGNO"

À partir de 19 heures

Remise des cadeaux de bienvenue

Dotations de cartouches

Remise des dossards et horaires des planches de tir

Pot de l'amitié

Dîner









SAMEDI 03 JUIN 2017



Petit déjeuner 7h00 à 7h30

Départ de l'hôtel à 7h45 au plus tard
Rendez-vous au stand à 8h45 maximum
Début de la compétition à 9h00

MENU TIR DE LA JOURNEE

1 SKEET CHASSE
3 PARCOURS DE CHASSE

Déjeuner buffet servie entre de 12h00 à 13h30
Reprise des tirs à 13h45 - fin des tirs 18h30

Retour à l'hôtel au PRADET
Départ du stand au plus tard en fonction d'éventuels
barrages : 19h00
Le dîner prévu à l'hôtel pour 20h30

ATTENTION : Durée du trajet entre le stand et l'hôtel 45 minutes

DIMANCHE 04 JUIN 2017



Petit déjeuner 7h00 à 7h30

Départ de l'hôtel à 7h45 au plus tard

Rendez-vous au stand à 8h45 maximum

Début de la compétition à 9h00

MENU TIR DE LA JOURNEE

1 FOSSE DTL

3 COMPACT SPORTING

Arrêt du tir pour déjeuner de 12h00 à 13h30

Reprise des tirs à 13h40 - fin des tirs 17h40

Retour à l'hôtel à Hyères

Départ du stand au plus tard en fonction d'éventuels
barrages : 18h30

La remise des prix, la tombola et le dîner sont prévus
à l'hôtel à partir de 20h00

ATTENTION : Durée du trajet entre le stand et l'hôtel 45 minutes

**SOIREE DE CLOTURE
AU CLUB BELAMBRA "LOU PIGNO"**

- Remise des trophées à partir de 20h00
 - Suivi de notre tombola
Par tirage au sort des dossards
- Dîner de clôture à 21h00 soirée animée jusqu'à l'aube !!!

RAPPEL IMPORTANT

PRIERE DE RESPECTER LES HORAIRES ET SURTOUT LES CONSIGNES DE SECURITE SUR LES PAS DE TIRS AFIN QUE NOTRE CHALLENGE SOIT UNE REUSSITE

Fiche d'inscription

La participation forfaitaire globale par tireurs et accompagnateurs sera de :

330 € par tireur
(169 € Hôtel + 161 € Ball-Trap)
204 € par accompagnateurs
(169 € Hôtel + 35 € repas Ball-Trap)

Le forfait global tireurs comprend :

Pour l'hébergement :

La nuitée du 02/06 + dîner + petit déjeuner 03/06.

La nuitée + Dîner 03/06 + petit déjeuner 04/06.

La nuitée du 04/06 + le petit déjeuner du 05/06.

Pour les 2 journées de ball-trap :

Les séries de tirs, les cartouches et les repas sur le stand du samedi et du dimanche.

Le forfait accompagnant comprend :

L'hébergement + les repas sur le stand du samedi et
du dimanche

NOMS DES CAISSES D'ÉPARGNE ET BPCA :

Nom et Prénom du responsable de l'équipe :

Adresse :

Téléphone :

Courriel

NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS

(TIREURS, ACCOMP. Avec 2 repas au stand)

Tireurs 330 € x =

Accompagnateurs 204 € x =

Total à régler :

CHÈQUE À ÉTABLIR À L'ORDRE DE :

A.S.C.E COTE D'AZUR BALL TRAP

Chèque à retourner avant le 01 février 2017 :

A l'attention de :

Mr ROBIN Jean-Louis

LES NIEREIDES

26, Bd JACQUARD

83100 TOULON



Fiche d'inscription

Dans la colonne situation mentionner :

- Pour les accompagnants(es) non tireurs noter : AC
- Pour les tireurs salariés (es) noter : TS
- Pour les tireurs retraités (es) : TR
- Pour les enfants tireurs : TEHC
- Pour les tireurs conjoints (es) : TCHC

Nom	Prénom	N° Adhésion	Sexe	N° tél	Situation

Fiche d'inscription (suite)

Afin d'optimiser l'organisation, nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer les éléments suivants :

CAISSE D'ÉPARGNE & BPCA :

Nom et prénom du capitaine d'équipe :

HEURE PROBABLE D'ARRIVÉE À L'HÔTEL :



Chaque participant devra être titulaire d'une Adhésion GROUPE BPCE SPORTS validée pour 2017.

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du bulletin d'inscription, accompagné du chèque de règlement total avant le 01/02/2017.

En cas de désistement et si impossibilité de notre part de trouver un arrangement avec les prestataires, il sera retenu sur le montant du séjour :

Plus de 30 jours avant l'arrivée 25%

Moins de 30 jours avant l'arrivée 75%

Moins de 8 jours avant l'arrivée 100%



RENSEIGNEMENTS UTILES :

LES ORGANISATEURS :

ROBIN Jean-Louis : 06.87.36.89.37

BELLON Hervé : 06.82.42.85.33

SAINT MARTIN Christophe : 06.23.92.13.76

L'HÉBERGEMENT :

CLUB BELAMBRA "LOU PIGNO"

390, chemin des Fonds Verts

83220 LE PRADET

Tel : 04 94 01 21 72 82

**Lieu du Rendez-vous le vendredi 02 juin à partir de
19h 00 (à l'hôtel).**

Coordonnées GPS : N 43° 6' 16.517 " E 6° 2' 2.609"

Accès : voir le plan page suivante.

Durée du trajet entre l'hôtel et le stand :

45 minutes



Règlement BALL-TRAP (Mise à jour décembre 2013):

ARTICLE 1 La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur du GROUPE BPCE SPORTS. La compétition est ouverte à tous les adhérents GROUPE BPCE SPORTS répondant aux articles 4 et 5 du Règlement Intérieur du GROUPE BPCE SPORTS.

ARTICLE 2 Les compétitions, Nationales et Régionales, se disputeront selon le règlement officiel des Fédérations Françaises de Tir et de Ball-Trap.

ARTICLE 3 Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel des Fédérations Françaises de Tir et de Ball-Trap.

ARTICLE 4 La compétition sera dirigée par un arbitre officiel. A défaut, les capitaines d'équipes se réuniront pour désigner un arbitre bénévole.

ARTICLE 5 L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 6 Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement, après l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Passé ce délai, le Compétiteur défaillant sera pénalisé de 3 plateaux.

ARTICLE 7 En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du challenge national, le compétiteur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante, son équipe devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 8 Les frais d'organisation seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 9 Le GROUPE BPCE SPORTS sera représenté, au Challenge National, par un Délégué Qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des hadesions, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements. Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves. Il confiera, pour un an, le Challenge GROUPE BPCE SPORTS. À l'équipe Challenger.

ARTICLE 10 Le concours se disputera sur 150 ou 200 plateaux (50 plateaux par discipline).

La décision sera prise par l'organisateur. Elle dépendra de la possibilité du stand à organiser

ou non les 4 disciplines.

50 plateaux à la FU, FA, FO ou DTL.

50 plateaux au skeet.

50 plateaux au parcours de chasse.

50 plateaux au compact sporting.

ARTICLE 11 Les numéros 1, 3, et 5 de la planche venant de tirer feront la marque de la planche suivante. En cas de litige, l'arbitre décidera, en accord avec les deux marqueurs, si le plateau doit être compté bon.

ARTICLE 12 Il sera établi : Un classement individuel par épreuve, un classement scratch individuel par série et un classement scratch par équipe.

ARTICLE 13 En cas d'égalité dans les classements individuels par épreuve, les tireurs seront départagés par une nouvelle planche de 25 plateaux. Si après avoir tiré les 50 plateaux, les tireurs sont toujours à égalité, ils seront déclarés ex-aequo.

ARTICLE 14 Le classement scratch individuel sera établi par l'addition des scores de chaque épreuve Seront classés en 1ère série les tireurs dont le score est supérieur ou égal à 85 % du meilleur score.

Seront classés en 2ème série les tireurs dont le score est supérieur ou égal à 85 % du score plancher de la 1ère série. Seront classés en 3ème série, les tireurs

dont le score est supérieur ou égal à 85% du score plancher de la 2ème série.

ARTICLE 15 Le classement scratch par équipe sera établi par addition des trois meilleurs classements scratch individuels de cette équipe.

ARTICLE 16 Le Challenge National GROUPE BPCE SPORTS sera attribué à l'équipe classée 1ère du classement scratch par équipe. En cas d'égalité, les équipes se départageront sur une discipline tirée au sort.

ARTICLE 17 Super Trophée Entreprise : Le résultat de ce challenge GROUPE BPCE SPORTS par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction du classement de la meilleure équipe de chaque entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge GROUPE BPCE SPORTS (hommes, femmes, senior, vétéran). Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.

